

## Le SIRCTOM prête des broyeurs de végétaux

### **Les déchets verts : problème ou ressource ?**

Les déchets verts apparaissent de prime abord comme un problème : les quantités sont en constante augmentation, il est interdit de les brûler en raison des risques sanitaires et environnementaux (des particules fines se dégagent des fumées qui constituent des gaz à effet de serre), leur transport et leur traitement sont coûteux et polluants, et les sols s'appauvrissent en l'absence de résidus de végétaux.

Pourtant, ce que nous appelons communément les « déchets verts » sont une véritable ressource pour nos jardins ! Longtemps oubliées, les pratiques de nos aïeux sont remises sur le devant de la scène : compostage, broyage, paillage, amendement organique et taille douce. Ces techniques d'entretien des extérieurs permettent même de limiter les produits d'entretien toxiques comme les pesticides.

### **L'intérêt du broyage**

Afin de promouvoir la pratique du broyage individuel sur son territoire, le SIRCTOM met à disposition des particuliers un broyeur à végétaux. Le broyage réduit le volume des branchages de 5 fois en moyenne.

Coté économies et écologie, vous économisez quelques allers-retours en déchetterie et le carburant, mais aussi l'achat de terreau, engrais et autres amendements évités dans les magasins spécialisés (sans compter le temps pour s'y rendre, faire ses achats, faire la queue pour payer, etc).

### **Et après, que faire du broyat ?**

Vos branchage et tailles de végétaux broyés formeront ce qu'on appelle du broyat. Ce broyat peut être utilisé de deux manières différentes : pour pailler ou pour composter.

Le compostage est un procédé de biodégradation des déchets organiques en présence d'oxygène (aérobie) pour obtenir du compost (amendement organique).

Le broyat est à ce titre un apport idéal pour composter, puisqu'il peut être un apport riche en azote dans votre compost, ou bien utilisé en mélange pour la litière des animaux (broyage très fin ou mélangé à de la sciure) ou même pour des toilettes sèches !

Le paillage consiste à recouvrir votre sol du broyat obtenu, et présente des bénéfices tout au long de l'année. Une fois broyés, vos résidus végétaux retournés au sol permettront de :

- moins arroser et maintenir les plantations dans un sol humide
- protéger le sol des intempéries
- rendre plus esthétique vos sols
- réduire la pousse d'herbes indésirables et donc le désherbage
- enrichir le sol grâce au développement de l'activité biologique et de la biodiversité
- structurer et aérer le sol

### **Comment emprunter un broyeur ?**

Pour bénéficier de la mise à disposition de broyeurs (service strictement réservé aux particuliers du territoire), contactez le siège du syndicat au 04 75 03 87 87. Nous fixerons un rendez-vous pour retirer votre broyeur au siège du syndicat pour un prêt d'une durée maximum de 48 heures.